MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE ENTENTE REPUBLICAINE

SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DU TOURISME ET ACTEURS PRIVES

L'effet COVID 19, tel des dominos, ne nous a pas seulement entraîné dans une cascade de difficultés sanitaire, sociale et économique, il a également mis en évidence des absences d'anticipation, des erreurs de stratégie, des lenteurs dans la réactivité et au final, une réduction de nos libertés.

Dans son allocution du 12 mars 2020, le Président de la République indiquait « *aussi tout sera mis en œuvre pour protéger nos salariés et pour protéger nos entreprises quoi qu'il en coûte* » ;
Ce 24 novembre, il affirmait « *quoi qu'il en coûte n'a pas seulement été une formule mais bien des actes et une réalité* ».
On peut, sans nul doute, dire que cette traduction n'a pas effleuré l'ensemble des professionnels du tourisme et plus précisément, les saisonniers de notre département.

Lors de la conférence de Presse du 26 novembre, le Premier ministre a annoncé une aide exceptionnelle pour les saisonniers qui, d'après Mme Elisabeth Borne, Ministre du travail, doit permettre aux personnes ayant travaillé plus de 60% du temps au cours de l'année 2019 d'avoir un revenu garanti mensuel de 900 € entre novembre 2020 et février 2021.
Au regard de la situation des saisonniers, c'est une annonce en demi-teinte : 4 mois et puis plus rien !
Surtout quand on sait qu'une partie de cette population est en train de basculer dans le rang déjà grandissant des 10 millions de personnes pauvres et précaires de notre pays.
Anticiper la précarité, permettre de vivre dignement, voilà les atouts qu'il nous faut objectiver !

Il nous appartient de soutenir vivement et concrètement les saisonniers et les emplois précaires.

A notre modeste niveau, nous avons proposé, en accord avec nos collègues du canton de Lourdes 2, l'attribution d'une aide à l'association des saisonniers lourdais pour dépasser les promesses et répondre à une nécessité impérieuse par une action concrète.
Cette aide soutenue par le département se fera sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Mais il ne s'agit là que d'un soutien ponctuel.

Les propositions d'emplois et de formations avancées le 25 novembre par le Secrétaire d'Etat en direction des saisonniers, semblent bien minimes au regard de la saison des stations de ski, qui paraît terriblement compromise à ce jour. Notre Département est des plus impactés de par l'effondrement du secteur aéronautique, du secteur touristique et plus précisément du tourisme lourdais avec une année blanche 2020 et très probablement 2021.

Nous demeurons aujourd'hui, dans l'attente d'une réponse urgente et effective face à une situation très préoccupante pour que les saisonniers et les emplois précaires ne soient pas les oubliés des territoires.

C'est pourquoi le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées réuni ce jour en assemblée plénière :

- Exprime son soutien à l'ensemble des professionnels du tourisme et des Acteurs Privés pour que les conséquences économiques ne reposent pas seulement sur leurs épaules.
- Demande à l'Etat un revenu garanti élargi au-delà de 6 mois pour les saisonniers et emplois précaires en attendant une reprise de l'activité avec visibilité.
- Demande à l'Etat dans la continuité du comité interministériel du tourisme, d'accélérer et favoriser les mesures d'urgence pour les entreprises en difficulté, les acteurs privés et les travailleurs saisonniers.